

d. le d^{me} AudiganneDélégation
deExtrait de la revue du deux monde tome 15^{me}
1^{er} août 1852.

novembre

1851

accompli en
janvier, 1852.

Ch.

Breveté de
M^{rs} Audiganne
famille en
erreur.

Un fait dont le détail dont à peine
commun et qui appartenant à l'histoire de
leur pays peut servir à nombre combien de
hommes si prompts à ~~se plaindre~~ s'élever en
plaintes avaient peu réfléchi sur les
conditions de leur fabrique Lyonnaise.

Quelques délégués étaient venus à Paris
avec mission de présenter au gouvernement
les vœux des ouvriers. Les délégués choisis
parmi les chefs d'ateliers les plus capables,
furent reçus au ministère de l'intérieur
par M^{rs} Casimir Perrier. Le ministre,
comprenant qu'ils étaient un peu dépayés
dans son cabinet, épaya de lui mettre à
l'aise et porta tout de suite la conversation
sur leur propre terrain, sur la situation
même dont ils se plaindraient. Sur questions
nettes ne leur faisaient point de place à la
déclamation; il aurait fallu des faits précis,

Des indications catégoriques. La députation
qui reflétait très fidèlement l'état d'esprit
des ouvriers Lyonnais apportait au
contraire l'expression d'un mécontentement
vague, mais elle ne s'était point occupée
des moyens de remédier aux inconvénients
signalés, de concilier les exigences des tisseurs
desoie avec les nécessités du commerce
intérieur et extérieur. Le tarif qui avait
proposé les délégués Lyonnais n'était point
à l'épreuve d'une discussion calme et un peu
approfondie. Aussi les députés se retirèrent
ils sans avoir articulé une seule demande
jugée acceptable par eux mêmes. A peine
sortis, ils se recueillirent, ils se demandaient
s'ils n'avaient rien oublié, et eux, qui
arrivaient la veille la tête remplie de leur
mission, s'imaginaient porter dans leur

Cerveau

un monde de griefs, mis en contact soudain
avec la réalité, furent contraints de
s'avouer qu'ils n'avaient pas une
proposition sérieuse à soumettre au
gouvernement. Malheureusement cette
conviction ne pouvait pas pénétrer parmi
la masse des habitants de la Croix-rouge.

Nota: C'est ce mari resté qu'on a vu
deux fois.

Deux délégués Bernard et Charrier
étaient venus à Paris.

Bernard se retire après 9 ou 10 jours
Charrier seul fut admis auprès du
Ministre Cassin - Perris après le départ de Bernard.

Le bief ne fut nullement mentionné
par Charrier puisqu'il l'avait reconnu
et déclaré impossible. Cette déclaration

fait expirée dans la Salle Oratoire,
à la Cour de Cassation, au milieu d'une
réunion de 4 à 500 chefs-d'atelier.

Cherrier déclare qu'il fallait
prendre la question par sa base en
s'attachant à la réforme des adrets,
C'est-à-dire, après le coup de fusil
il songerait donc encore moins à
pleurer pour le tarif qu'il avait
été atteint aux premières évolutions
populaires.